

RAPPORT DU PRESIDENT

du jury de l'examen professionnel

de rédacteur principal de 1ère classe
par avancement de grade

session 2024

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	11
8 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	15
9 - FICHE STATISTIQUES	21

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2022	Session 2024
Candidats admis à concourir	224	211
Candidats présents épreuve écrite	183	172
% présents « écrit » / admis à concourir	81.6%	81.52%
Moyenne épreuve écrite	9.82	9.65
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	178	161
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	97%	93,6%
Candidats présents épreuve orale	169	154
% présents « oral » / admissibles»	92%	95,7%
Moyenne épreuve orale	11.20	11.32
Seuil d'admission	10.00	10.00
Nombre de candidats admis	104	99
% admis / admis à concourir	46%	47%

2 - PLANNING

EXAMEN PROFESSIONNEL REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE AVANCEMENT DE GRADE

PLANNING 2024

Début des retraits de dossiers	5 mars 2024
Fin des retraits de dossiers	10 avril 2024
Date limite de dépôt des dossiers	18 avril 2024
Épreuve écrite d'admission	26 septembre 2024
Épreuve orale d'admission	Du 28 au 31 janvier 2025

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 14 novembre 2024	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats autorisés à passer l'épreuve orale
Du 28 au 31 janvier 2025	De 8h30 à 17h30	Épreuve orale
Mercredi 5 février 2025	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Jeudi 3 octobre 2024	10h00	Réunion préparatoire à la correction et remise des copies
Lundi 4 novembre 2024	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
FAUDOT Claudine	Élue, adjointe, Allinges
FORTOUL Pascal	Élu, conseiller municipal, Coublevie Président du jury
OLIVIERI Pascal	Élu, conseiller municipal, Meylan
STRECKER Marie-Noëlle	Élue, 1 ^{ère} adjointe à la culture et au patrimoine historique et à la sécurité, Claix Vice-présidente du jury
DORMOY Sébastien	Personnalité qualifiée, directeur commun des affaires juridiques, du foncier et de la gestion locative et directeur de l'administration générale de la ville, Valence
FUSSY Stéphane	Personnalité qualifiée, directeur autonomie, santé et solidarités, Communauté de communes du Grésivaudan
LAUMON Yann	Personnalité qualifiée, responsable du service administratif et financier/direction des finances, Conseil départemental de l'Isère
PELLORCE Audrey	Personnalité qualifiée, directrice générale des services, Fontanil- Cornillon
FOURNIER Catherine	Fonctionnaire, directrice générale des services, Artas
PROSPER Nathalie	Fonctionnaire, représentante du personnel
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire, conseillère formation, représentante du CNFPT
TRUCHE Sébastien	Fonctionnaire, directeur général des services, Corenc

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1)

Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du grade de rédacteur principal de 2e classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement. La condition d'ancienneté à l'examen doit ainsi être remplie au 31 décembre de l'année N+1 de l'examen.

Cependant, en application des dispositions de l'article 10 du décret n° 2022-1200 modifié, les fonctionnaires qui, à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2022-1200, relèvent de l'un des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, sont réputés réunir les conditions pour un avancement au grade supérieur à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions prévues à l'article 25 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, dans sa rédaction antérieure au 1er septembre 2022.

Pourront donc également être autorisés à concourir à la session 2024, les candidats qui rempliront les anciennes conditions au plus tard au 31 décembre 2025. À savoir, les fonctionnaires justifiant au 31 décembre 2025 d'au moins un an dans le 5e échelon du grade de rédacteur principal de 2e classe et d'au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

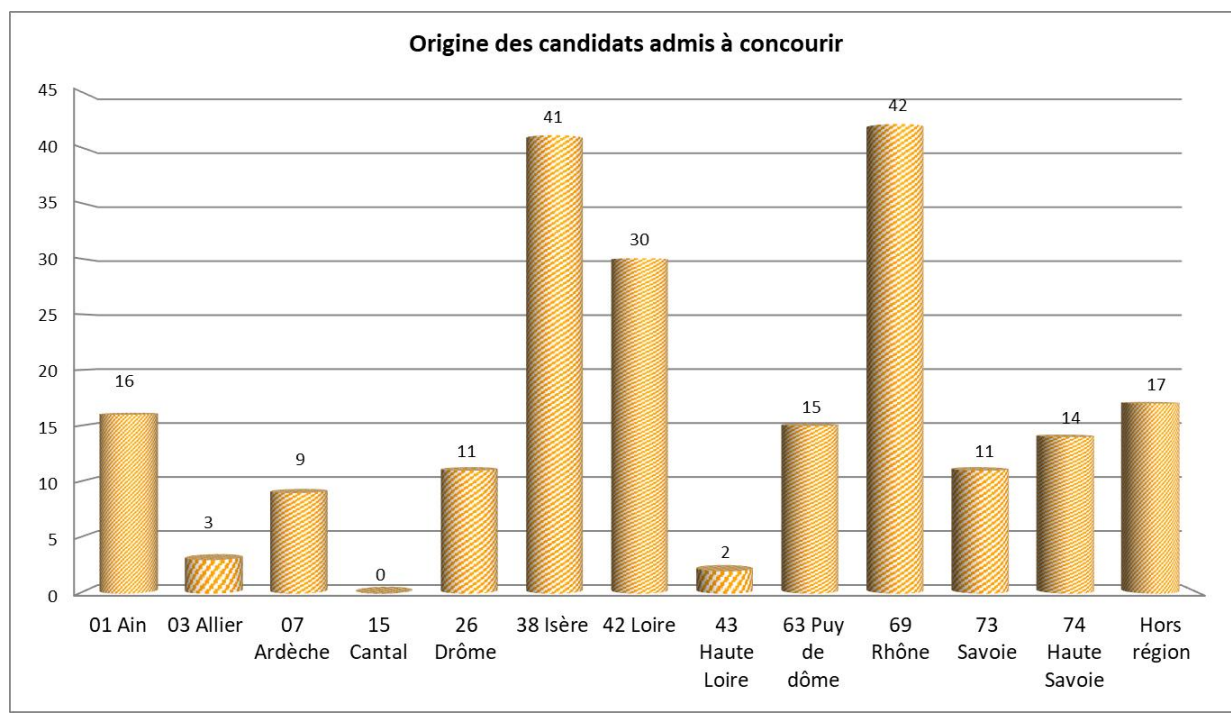
Les candidats doivent être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

28 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

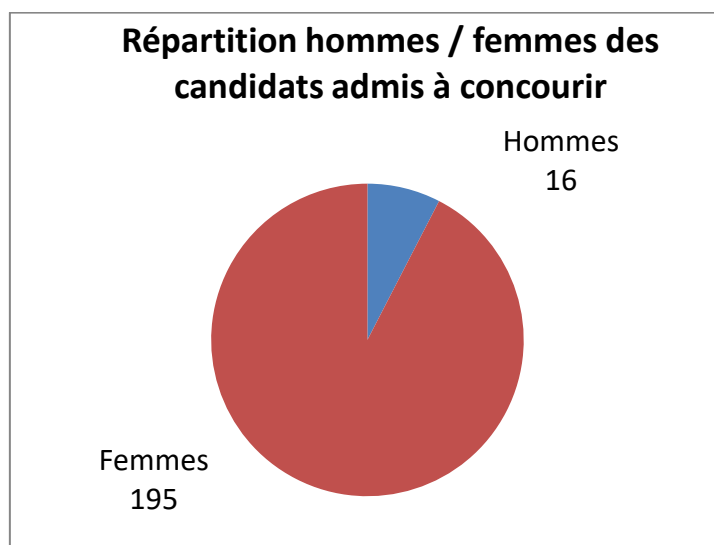
- 14 n'ont pas l'ancienneté suffisante
- 14 n'ont pas le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	16	8%
Allier	3	1%
Ardèche	9	4%
Cantal	0	0%
Drôme	11	5%
Isère	41	19%
Loire	30	14%
Haute Loire	2	1%
Puy de Dôme	15	7%
Rhône	42	20%
Savoie	11	5%
Haute Savoie	14	7%
Hors région	17	8%
TOTAL	211	100%

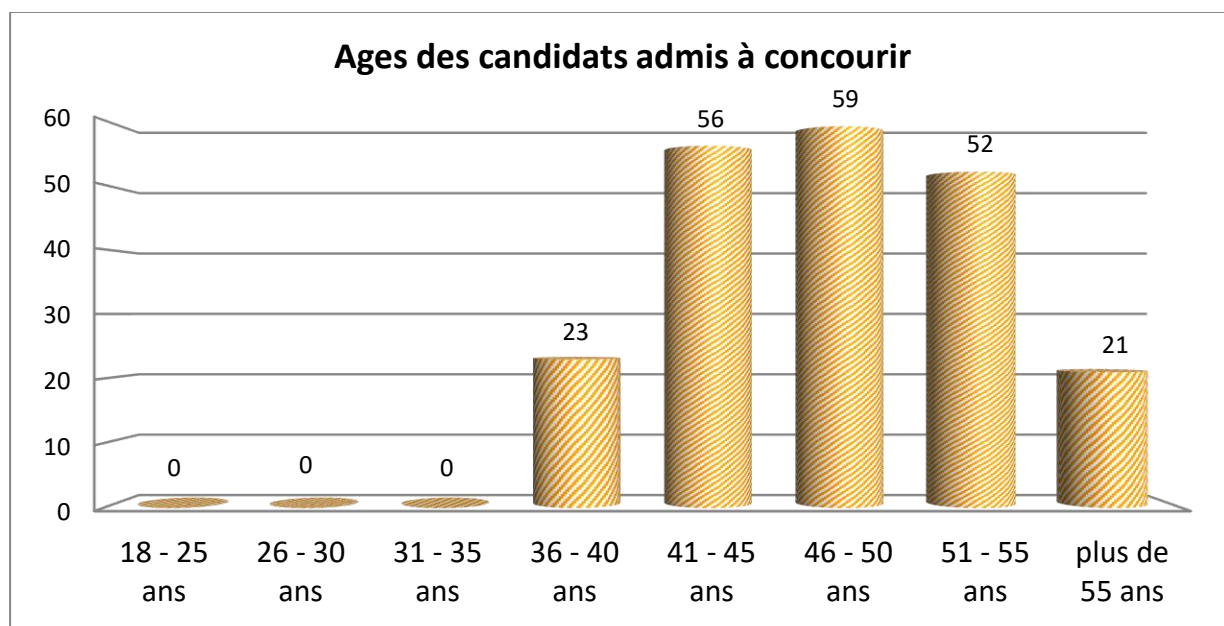


REPARTITION HOMMES/FEMMES



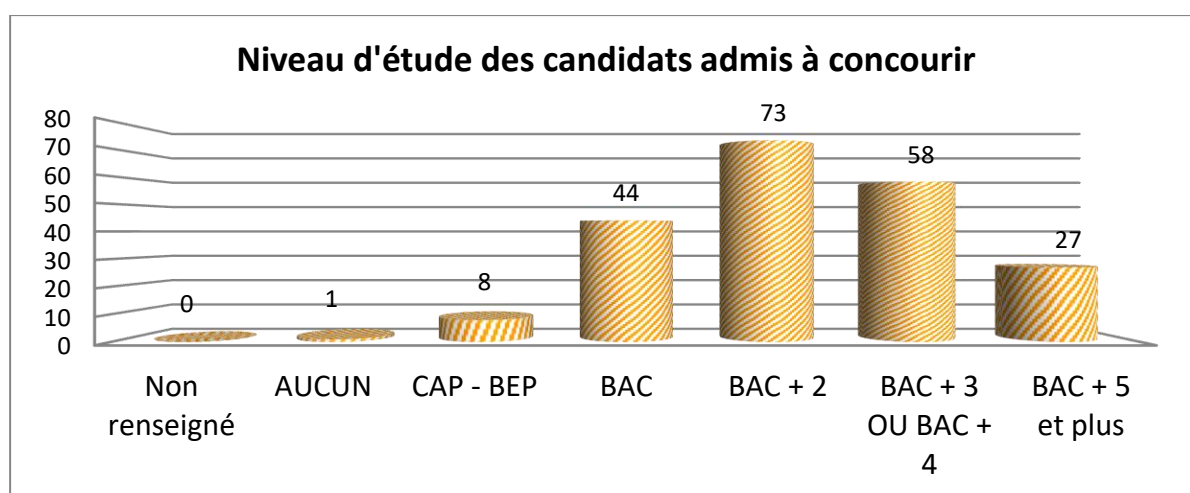
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	8%
Femmes	92%

REPARTITION PAR AGE



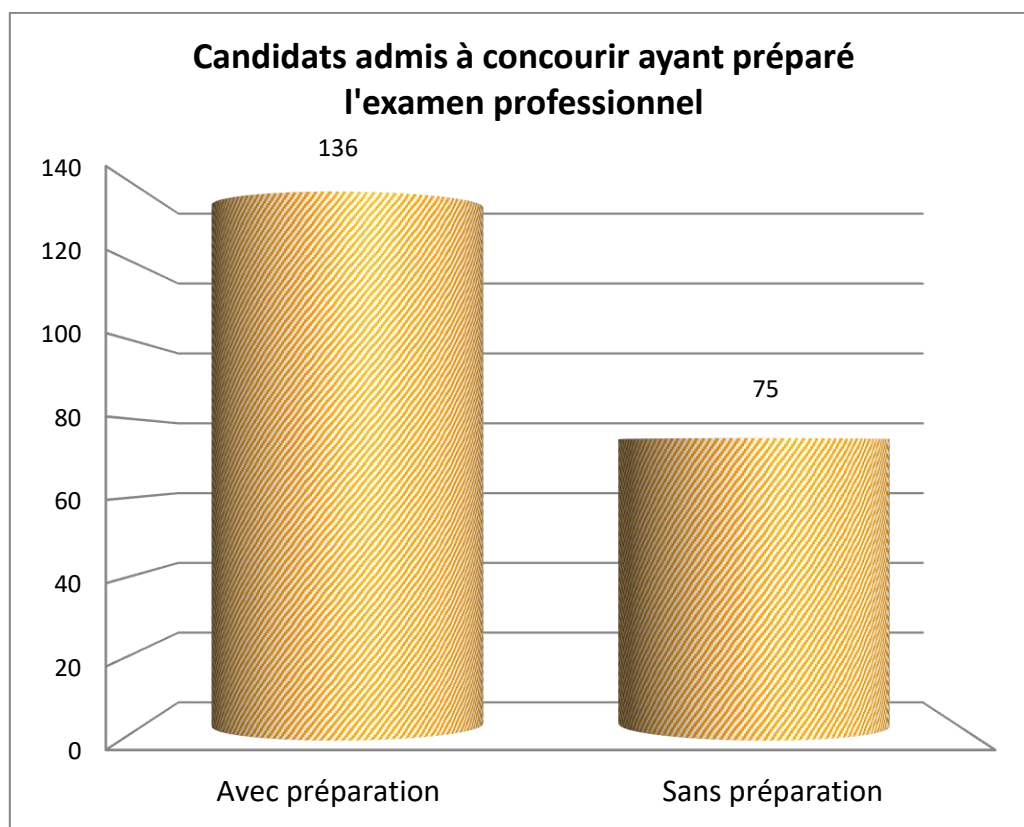
Age des candidats	%
18 - 25 ans	0%
26 - 30 ans	0%
31 - 35 ans	0%
36 - 40 ans	11%
41 - 45 ans	27%
46 - 50 ans	28%
51 - 55 ans	25%
plus de 55 ans	10%

NIVEAU D'ETUDES



Niveau d'études des candidats	%
AUCUN	1%
CAP - BEP	8%
BAC	21%
BAC + 2	30%
BAC + 3 OU 4	30%
BAC + 5 et plus	10%

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARE L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	64%
NON	36%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS

✓ A. L'épreuve écrite d'admission

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

172 candidats étaient présents à l'épreuve écrite

soit 81.52% des candidats admis à concourir

Session 2024 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil
Rédaction d'un rapport	39	211	0.5	17	9.65	5.00

161 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale.

Rappel session 2022 :

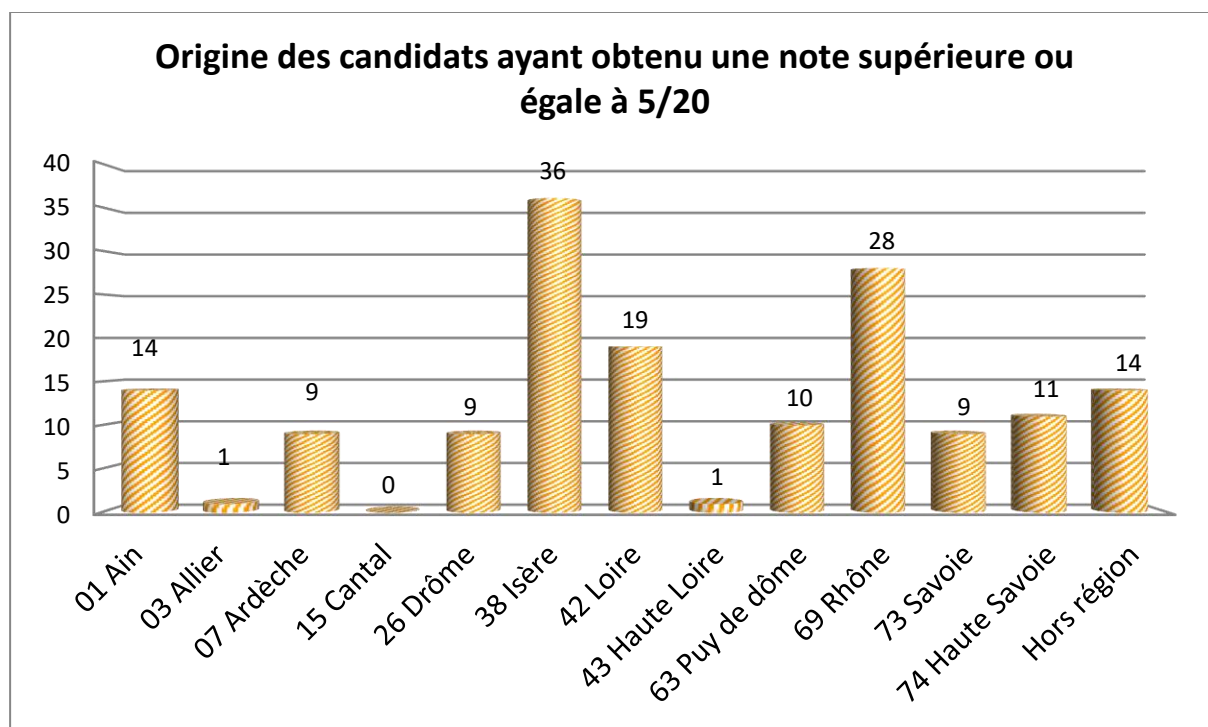
Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil
Rédaction d'un rapport	28	224	3	15	9.82	5.00

178 candidats ont été autorisés à passer l'épreuve orale.

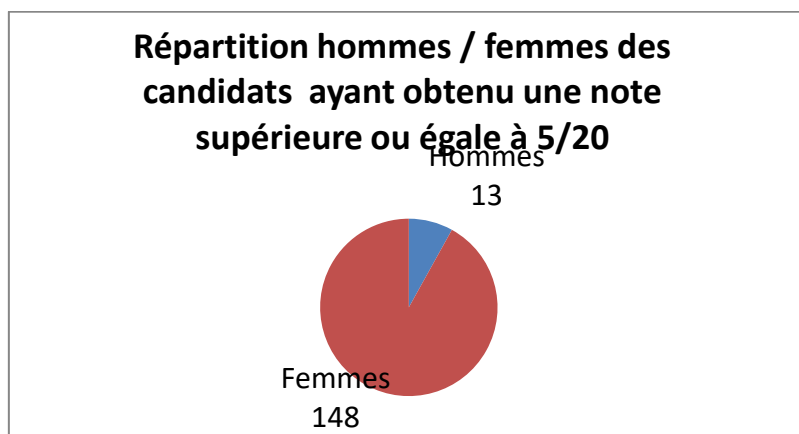
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS AUTORISES A PASSER L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	14	9%
Allier	1	1%
Ardèche	9	6%
Cantal	0	0%
Drôme	9	6%
Isère	36	22%
Loire	19	12%
Haute Loire	1	1%
Puy de Dôme	10	6%
Rhône	28	17%
Savoie	9	6%
Haute Savoie	11	7%
Hors région	14	9%
TOTAL	161	100%

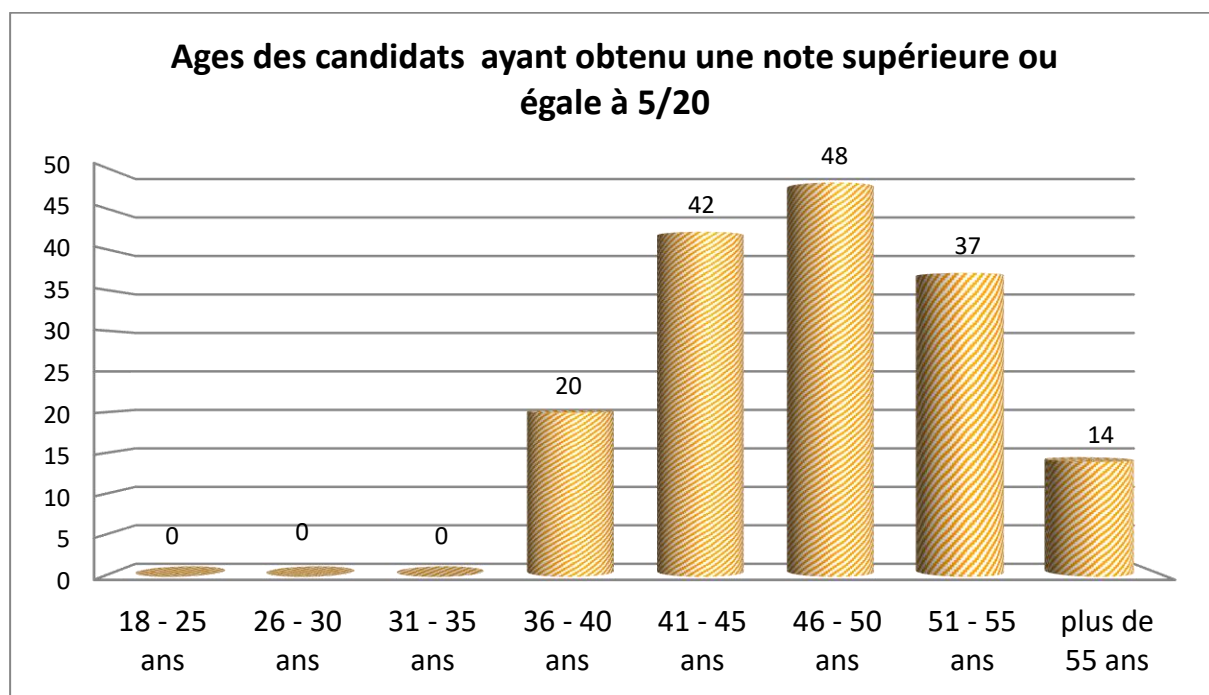


REPARTITION HOMMES/FEMMES



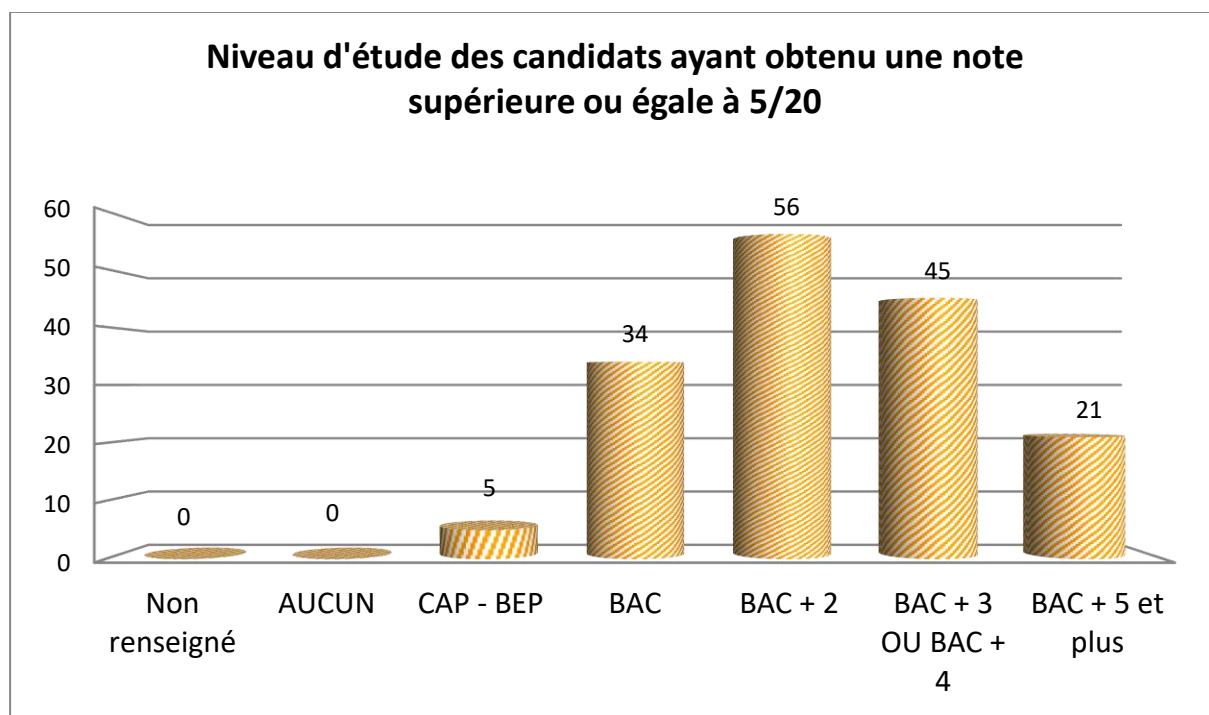
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	8%
Femmes	92%

REPARTITION PAR AGE



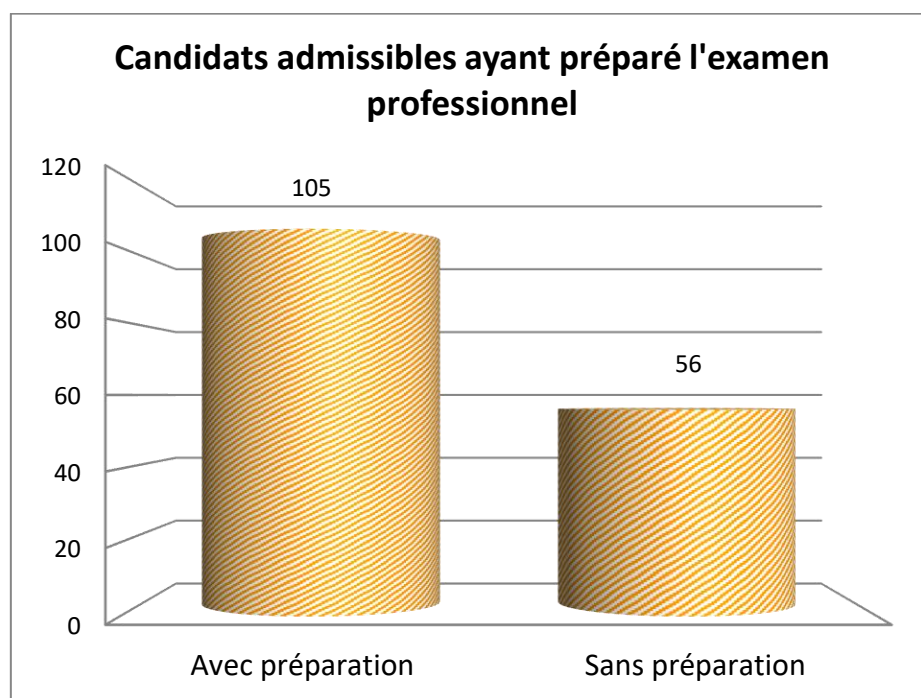
Age des candidats	%
18 - 25 ans	0%
26 - 30 ans	0%
31 - 35 ans	0%
36 - 40 ans	12%
41 - 45 ans	26%
46 - 50 ans	30%
51 - 55 ans	23%
plus de 55 ans	9%

NIVEAU D'ETUDES



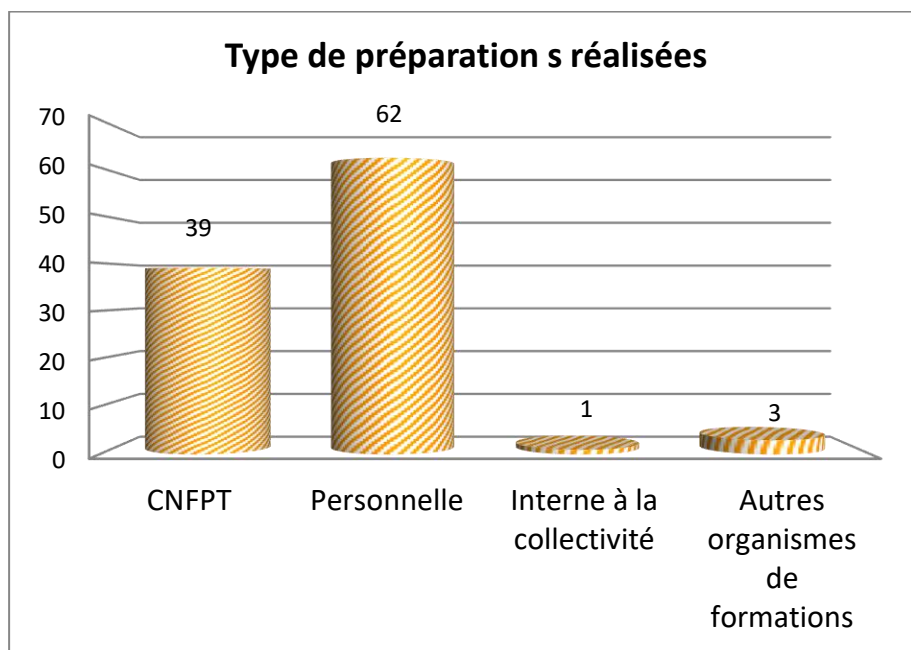
Niveau d'études des candidats	%
AUCUN	0%
CAP - BEP	4%
BAC	21%
BAC + 2	35%
BAC + 3 OU 4	27%
BAC + 5 et plus	13%

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARE L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	65%
NON	35%

TYPE DE PREPARATIONS



Type de Préparations	%
CNFPT	37%
Personnelle	59%
Interne à la collectivité	1%
Autres organismes de formations	3%

8 – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

✓ L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1)

Session 2024 :

Épreuve	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	7	4	19	11.32	10.00

Le jury a déclaré 99 candidats admis

Session 2022 :

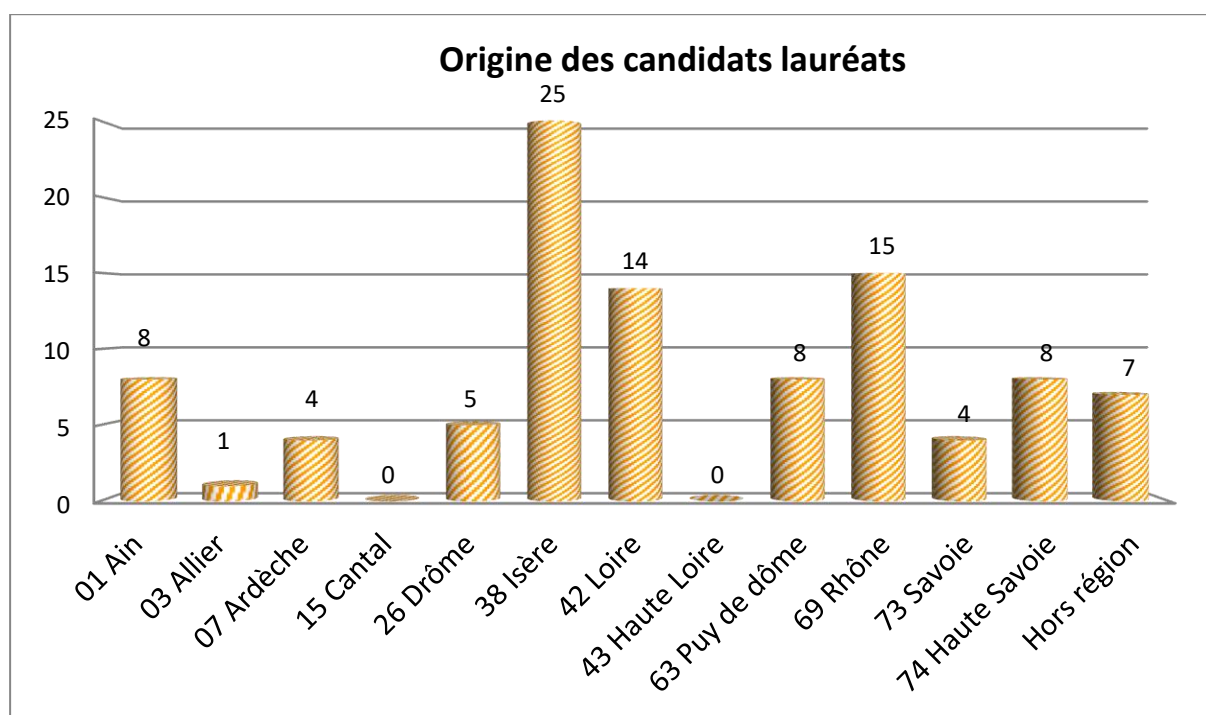
Épreuve	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	9	4	19	11,20	10.00

Le jury a déclaré 104 candidats admis.

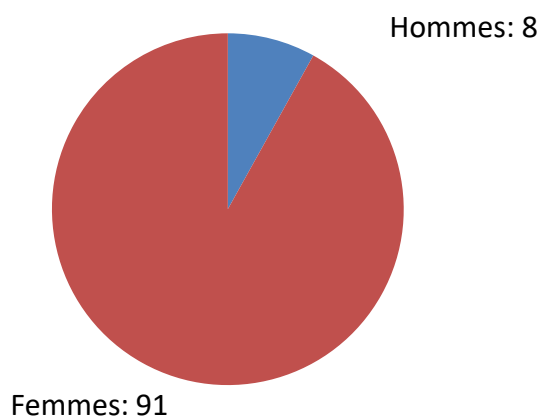
9 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	8	8%
Allier	1	1%
Ardèche	4	4%
Drôme	5	5%
Isère	25	25%
Loire	14	14%
Puy de Dôme	8	8%
Rhône	15	15%
Savoie	4	4%
Haute Savoie	8	8%
Hors région	7	7%
TOTAL	99	100%

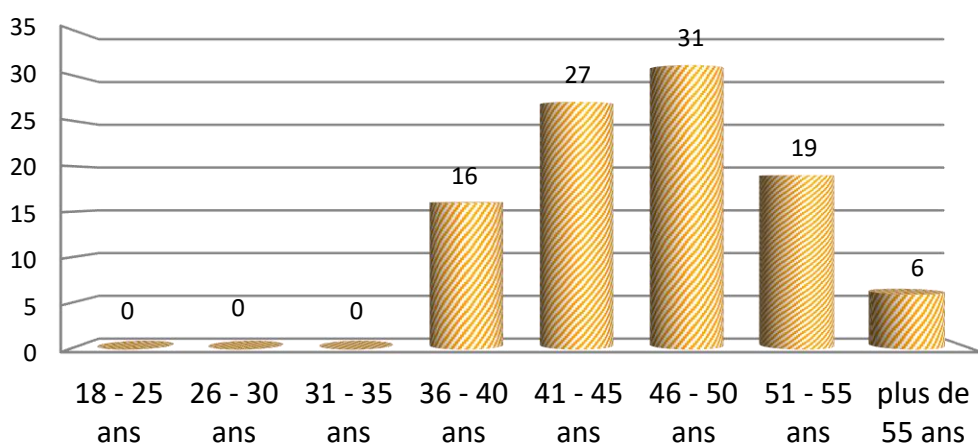


Répartition hommes / femmes des candidats lauréats

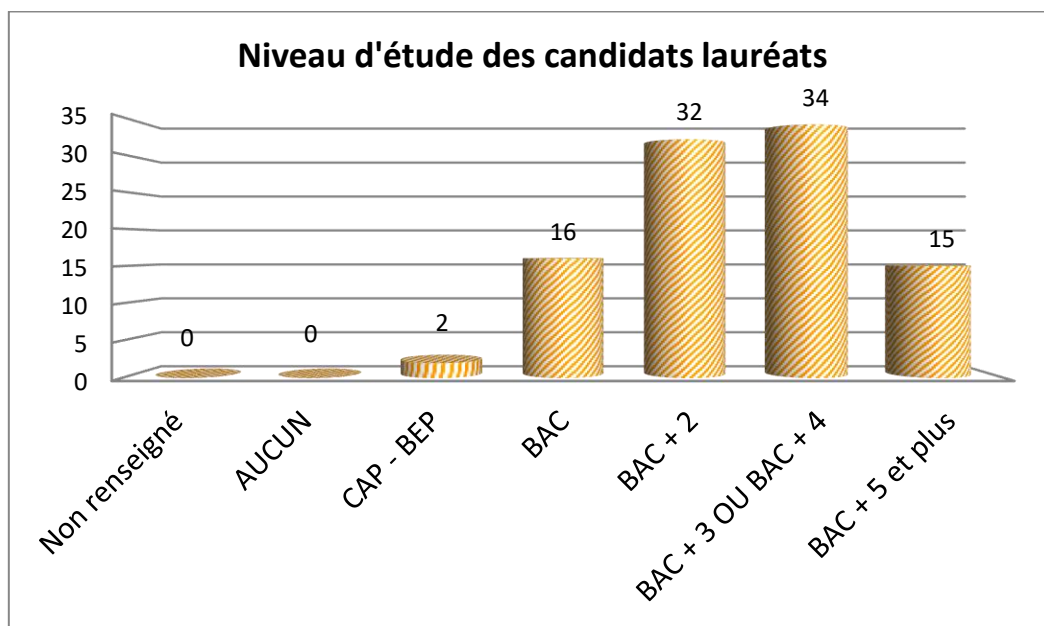


Répartition hommes/femmes	%
Hommes	8%
Femmes	92%

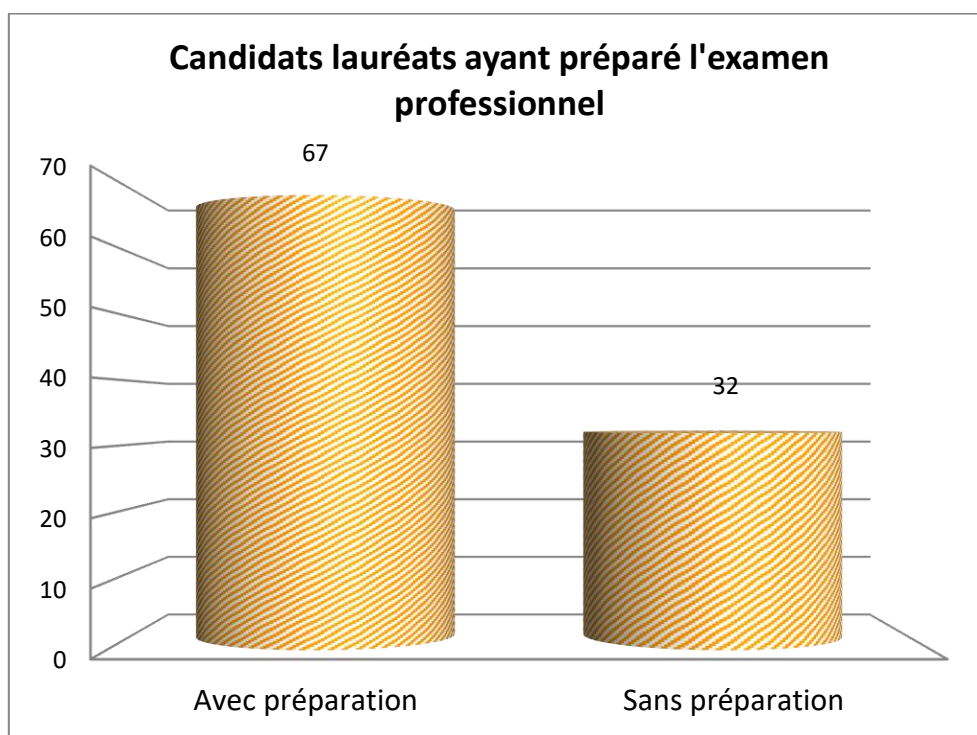
Âges des candidats lauréats



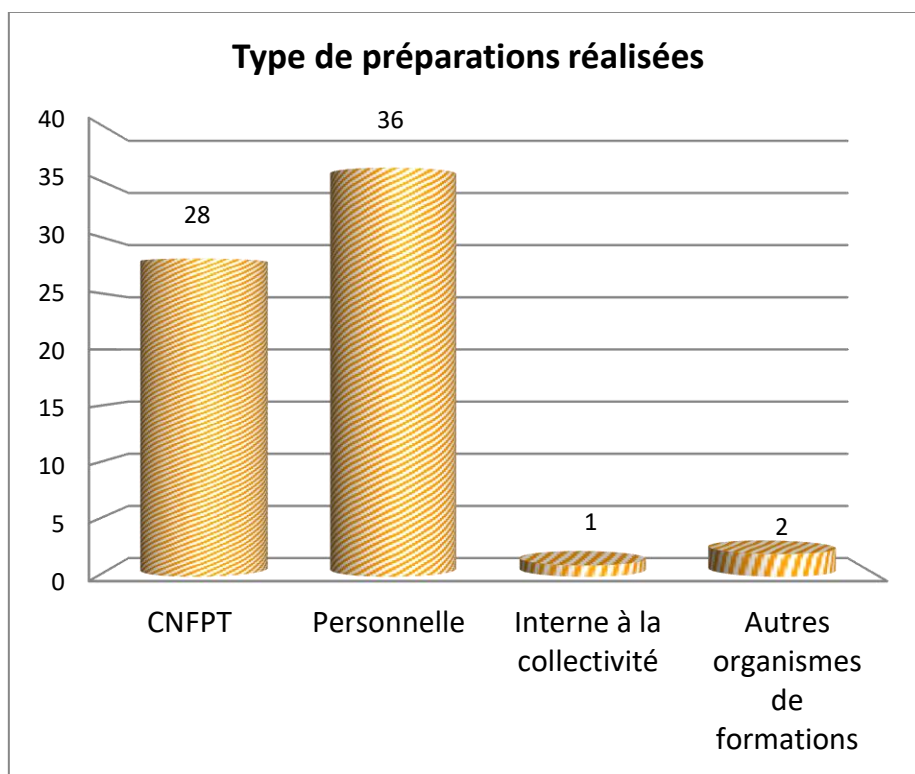
Age des candidats	%
36 - 40 ans	16%
41 - 45 ans	27%
46 - 50 ans	31%
51 - 55 ans	19%
plus de 55 ans	6%



Niveau d'études des candidats	%
CAP-BEP	2%
BAC	16%
BAC + 2	32%
BAC + 3 OU 4	34%
BAC + 5 et plus	15%



Préparation	%
OUI	68%
NON	32%



Type de préparations réalisées	%
CNFPT	42%
Personnelle	54%
Interne à la collectivité	1%
Autres organismes de formations	3%

10 Remarques du jury

Epreuve écrite

Les correcteurs mettent en avant les forces et faiblesses des candidats et leur indiquent des axes d'amélioration :

• **Forces :**

- Rapport structuré
- Bonne compréhension de la commande

• **Faiblesses :**

- Difficulté à synthétiser, à classer les idées
- Beaucoup de candidats restent sur des généralités et n'illustrent pas suffisamment le cadre réglementaire
- Mauvaise gestion du temps
- Méconnaissance de la méthodologie de projet
- Orthographe, manque de qualités rédactionnelles
- Mauvaise maîtrise de la note de cadrage

• **Conseils aux candidats :**

- Se préparer davantage à l'examen
- Se positionner en tant que professionnel
- Apprendre et s'approprier l'environnement territorial (conduite de projet, rôle des instances...)
- Eviter les paraphrases
- Présenter des propositions précises, si possible dans l'ordre chronologique des actions à entreprendre

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Un effort est fait sur la préparation de la présentation mais elle est parfois trop récitée et peu chronologique
- Les candidats rencontrent des difficultés pour exprimer leurs missions, l'environnement dans lequel ils se trouvent
- Dans les grandes collectivités, les candidats sont axés sur leur métier mais ne savent pas toujours se positionner au sein de leur propre collectivité
- Dans les petites collectivités, les candidats sont plus polyvalents mais manquent de préparation
- Il y a une grande différence de niveau entre les candidats
- Le rôle de l' élu est assez flou
- Peu de connaissances sur l'encadrement d'une équipe et ont du mal à se positionner en tant que manager
- Le même coefficient pour l'épreuve écrite et l'épreuve orale ne paraît pas justifiée. Une admissibilité à 5/20 semble trop faible au regard de l'exigence rédactionnelle demandée à un rédacteur principal et semblerait plus adaptée à 10/20

11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	211	161	99
Hommes	16	13	8
Femmes	195	148	91
% Hommes	8%	8%	8%
% Femmes	92%	92%	92%
Âges des candidats			
18 - 25 ans	0	0	0
26 - 30 ans	0	0	0
31 - 35 ans	0	0	0
36 - 40 ans	23	20	16
41 - 45 ans	56	42	27
46 - 50 ans	59	48	31
51 - 55 ans	52	37	19
plus de 55 ans	21	14	6
Origine des candidats par départements			
01 Ain	16	14	8
03 Allier	3	1	1
07 Ardèche	9	9	4
15 Cantal	0	0	0
26 Drôme	11	9	5
38 Isère	41	36	25
42 Loire	30	19	14
43 Haute Loire	2	1	0
63 Puy de dôme	15	10	8
69 Rhône	42	28	15
73 Savoie	11	9	4
74 Haute Savoie	14	11	8
Hors région	17	14	7
Niveau d'études des candidats			
Non renseigné			
AUCUN	1		
CAP - BEP	8	5	2
BAC	44	34	16
BAC + 2	73	56	32
BAC + 3 OU BAC + 4	58	45	34
BAC + 5 et plus	27	21	15
Secteur d'activité			
Etudiant			
Non renseigné	1	1	1
Secteur privé			
Contractuel de la fonction publique			
Stagiaire de la fonction publique			
Fonctionnaire territorial	208	158	97
Fonctionnaire hospitalière			
Fonctionnaire d'état	2	2	1
Préparation			
CNFPT	41	39	28
Personnelle	90	62	36
Interne à la collectivité	1	1	1
Autres organismes de formations	4	3	2
Avec préparation	136	105	67
Sans préparation	75	56	32